

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article407>



Question écrite

Déficit d'heures et de professeurs en section terminale du baccalauréat professionnel en alternance



- Ma vie c

ouvernement (QAG) - Questions au gouvernement (QAG) - Questions écrites sans réponse -
Date de mise en ligne : jeudi 19 septembre 2013

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

Hélène Lipietz appelle l'attention du Ministre de l'Education nationale à propos des manquements rencontrés par les enseignants dans l'application de l'arrêté du 10 février 2009 publié au BO spécial 2 du 19 février 2009 par leur Rectorat de rattachement.

Elle constate que les enseignants en classes de baccalauréat professionnels en 3 ans sont confrontés à une dotation en volume d'heures-professeur inférieure à ce que le texte de loi prévoit, soit environ 11 heures 30, à pondérer en fonction des effectifs et des conditions d'accueil des établissements.

Il s'avère que depuis l'entrée en vigueur de cet arrêté, les divisions à 24 élèves font l'objet d'une dotation d'un effectif de 22 élèves pour la grille 1 et de 16 pour la grille 2. Or, les effectifs inférieurs à 18 élèves sont traités spécifiquement et voient la dotation en heures-professeur réduite de moitié.

Elle souligne que les heures supplémentaires sont indispensables au bon déroulement de l'apprentissage des jeunes en voie professionnelle, puisqu'elles sont dédiées aux activités en petits groupes et aux activités de projet.

Elle lui demande quand il compte faire respecter l'arrêté du 10 février 2009 par les Rectorats, afin que les enseignants obtiennent la fenêtre horaire leur donnant la marge de manoeuvre nécessaire pour travailler avec leurs élèves.